

**Délibération n°32**

**L'AN deux mille dix-neuf le lundi 16 décembre**, le conseil communautaire, convoqué le 9 décembre 2019 s'est réuni à l'Arlequin à Mozac, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil  
communautaire :**  
**61**

**Nombre de conseillers  
en exercice :**  
**61**

**Nombre de conseillers  
présents ou représentés :**  
**53**

**Nombre de votants :**  
**53**

**Date de convocation :**  
**9 décembre 2019**

**Date d'affichage du  
compte-rendu :**  
**23 décembre 2019**

**Objet :**  
**Programme d'Actions de  
Prévention des  
Inondations (PAPI)  
d'intention de  
l'Agglomération Rimoise  
- Demande de subvention  
FEDER**

**PRESENTS**

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, M Boris BOUCHET, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M François CHEVILLE, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacqueline DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Françoise LAFOND, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, Mme Agnès MOLLON, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Jean-Philippe PERRET, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Jacques VIGNERON, **titulaires.**  
Mme Marie-Christine VALLENET, **suppléant.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Absents représentés ou suppléés :*

- M Gabriel BANSON, *a donné pouvoir* à M Christian ARVEUF
- M Claude BOILON, conseiller communautaire unique de CHAPPES, remplacé par Mme Marie-Christine VALLENET, conseiller communautaire suppléant
- M Pierre CERLES, *a donné pouvoir* à M Jacqueline DIOGON
- M Lionel CHAUVIN, *a donné pouvoir* à Mme Marie CACERES
- M Philippe GAILLARD, *a donné pouvoir* à M Yves LIGIER
- Mme Catherine HOARAU, *a donné pouvoir* à M Jean-Maurice HEINRICH
- M Didier IMBERT, *a donné pouvoir* à Mme Anne-Karine QUEMENER
- Mme Marie-Pierre LORIN, *a donné pouvoir* à Mme Annick DAVAYAT
- Mme Nicole PICHARD, *a donné pouvoir* à Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR
- M Thierry ROUX, *a donné pouvoir* à M Daniel GRENET
- Mme Valérie SOUBEYROUX, *a donné pouvoir* à M Jean-Pierre HEBRARD

*Absents :*

- M Jacques LAMY
- Mme Régine PERRETON,
- M Vincent RAYMOND
- Mme Marie-Hélène SANNAT
- Mme Catherine VILLER-MICHON
- M Nicolas WEINMEISTER
- M Pierre PECOUL et son pouvoir pour Mme Emilie LARRIEU

<> <> <> <> <>

**Secrétaire de Séance :** Marie CACERES

**Rapport n°32 – Programme d’Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d’intention de l’Agglomération Rimoise - Demande de subvention FEDER**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),  
Vu la directive n°2007/60/CE du Parlement Européen et du Conseil de l’Union Européenne du 23 octobre 2007 relative à l’évaluation et à la gestion des risques inondations,  
Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l’environnement dite «Grenelle 2»,  
Vu la loi n°2014-58 de modernisation de l’action publique territoriale et d’affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014,  
Vu le code de l’environnement et notamment ses articles L.566-1 et suivants relatifs à l’évaluation et à la gestion des risques inondations,  
Vu la Stratégie Nationale de Gestion du Risque d’Inondation arrêtée le 7 octobre 2014 fixant les objectifs de l’Etat,  
Vu le plan de gestion des risques d’inondation du Bassin Loire-Bretagne 2016-2021, approuvé le 23 novembre 2015 par le Préfet de la région Centre-Val-de-Loire, Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne,  
Vu l’arrêté de la Préfète du Puy-de-Dôme en date du 15 décembre 2016 approuvant la SLGRI de l’agglomération de Riom,  
Vu la délibération n°20180206.10 du 6 février 2018 de RLV approuvant le plan de financement de l’animation du PAPI d’intention,  
Vu la délibération n°20181218.03 du 18 décembre 2019 de RLV approuvant le PAPI d’intention pour labellisation,  
Vu l’avis favorable avec réserves du 21 juin 2018 de la Commission inondation – plan Loire,  
Vu la délibération n°2018-09 du comité de bassin Loire-Bretagne réuni le 5 juillet 2018 favorable à la labellisation du PAPI, avec réserves,  
Vu la convention cadre relative au PAPI et son plan de financement, signés par Frédéric BONNICHON Président de RLV, Daniel FRECHET Président de l’Etablissement Public-Loire, Jacques BILLANT Préfet du Puy-de-Dôme et Jean-Marc FALCONE Préfet coordonnateur de Bassin, les 23 octobre et 20 novembre 2018,

Considérant les réserves et recommandations émises par le Comité de Bassin Loire-Bretagne du 05 juillet 2018 sur le PAPI de l’agglomération Rimoise,

Considérant l’intégration d’action de sensibilisation des scolaires dans l’action 1.3 du PAPI d’intention,

Considérant les mises à jour effectuées sur les actions 3.2 (réalisation d’exercices de gestion de crise) et 6.1 (étude d’opportunité et de faisabilité sur la création d’aménagements de lutte contre les crues) :

- Action 1.3 «communication auprès de la population» : des actions de sensibilisation des scolaires ont été intégrées à l’action pour un budget de 50 000 € financé à hauteur de 50% par le FEDER, 30% par le FPRNM et 20% par RLV,
- Action 3.2 «réalisation d’exercices de crise» : modification du plan de financement. Suppression d’une subvention de 30% du FPRNM et intégration d’une subvention de 50% du FEDER (budget de 12 000 €),
- Action 6.1 «étude d’opportunité et de faisabilité sur la création d’aménagements de lutte contre les crues». Modification de l’action pour étendre l’objet de l’étude des crues trentennales aux crues centennales et intégrer un recensement des ouvrages pouvant avoir un rôle dans la gestion des inondations. Augmentation du budget de 50 000 € à 150 000 €, financé à hauteur de 50% par le FEDER et 30% par le FPRNM.

**Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l’unanimité :**

- **approuve les plans d’actions et de financement du PAPI d’intention de l’agglomération rimoise mis à jour,**
- **autorise le Président ou son représentant, à signer tout document relatif à la sollicitation et l’obtention des subventions mentionnées dans le plan de financement, notamment auprès de la Région Centre Val-de-Loire, pour les fonds FEDER.**

**Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.**

**Pour extrait conforme.  
A Riom, le 17 décembre 2019**

**Le Président**

**Frédéric BONNICHON**



*La présente délibération peut faire l’objet d’un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l’objet d’un recours gracieux auprès de la Communauté d’Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d’un délai de deux mois pour répondre et qu’un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu’elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l’Administration).*

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20191216-  
DELIB2019121632-DE  
Date de télétransmission : 06/01/2020  
Date de réception préfecture : 06/01/2020